

Tout à fait favorable à la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale, Jean-Pierre Sueur a fait le constat, lors du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, que celle-ci n'était pas financée. C'est pourquoi il a fermement soutenu un amendement de Bernard Jomier instaurant un prélèvement au taux de 1 % assis sur les revenus des capitaux mobiliers. Cet amendement a été adopté par le Sénat. Mais on peut craindre qu'il ne soit pas adopté par la majorité de l'Assemblée nationale, en dernière lecture.

>> [Lire l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Voir la vidéo de son intervention](#)